

Le ministre a parlé du bill concernant la stabilisation et de l'obstruction systématique. J'ai l'impression que ce sont les seuls mots qu'il connaisse. Ce sont ses seules grandes expressions. Il a évité de dire au Parlement et aux Canadiens que ce bill sur la stabilisation est un bill dont ne veulent pas les cultivateurs. Je demande au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, combien il a reçu de lettres appuyant le bill sur la stabilisation. Aujourd'hui, j'ai parlé à un membre du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Il m'a dit qu'il n'avait encore reçu aucune instance en faveur de l'adoption rapide du bill concernant la stabilisation. J'ai personnellement reçu 4,200 lettres exigeant que je m'oppose à cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Ils disent, en outre, que si je me laisse, avec d'autres, mystifier par MM. Lang et Olson, je ne suis pas digne d'être député. Voilà la question, monsieur l'Orateur.

Le député de Calgary-Nord a décrit les obligations légales qu'assume le ministre des Finances (M. Benson) et le gouvernement en vertu des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé.

Que dit le ministre à ce sujet? Je l'ai entendu parler l'autre jour à la télévision. Il a dit que ce n'était rien; il a écarté la question comme s'il s'agissait d'une formalité banale. Ce n'est, selon lui, qu'une simple écriture comptable. Quelles balivernes! Pour les agriculteurs, c'est une grave insulte à la loi canadienne et il y a lieu que l'on distribue immédiatement l'argent aux agriculteurs qui sont les producteurs du pays.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je ne voudrais pas entraîner les fonctionnaires de la Commission canadienne du blé dans un débat de partis, mais il est nécessaire que je verse au compte rendu quelques-uns des commentaires que les commissaires ont fait lorsqu'ils ont comparu devant le comité permanent de l'agriculture. Je citerai un passage du fascicule 58, du jeudi 10 juin 1971. Prévoyant que des difficultés techniques ou mécaniques ne permettraient peut-être pas l'adoption du bill C-244 avant l'ajournement de la Chambre, le député de Crowfoot (M. Horner) avait posé à M. Treleaven la question suivante:

● (10.00 p.m.)

M. HORNER: Comment cela marchait-il dans le passé? Est-ce que vous faisiez toujours vos calculs en rétrospective de cette façon?

M. TRELEAVEN: Nous présentons des calculs et une facture au gouvernement pour les stocks de blé entreposés commercialement le 31 juillet. Le paiement global était réparti entre deux pools, celui qu'on venait de clore et celui de l'année courante. Nous avons naturellement procédé cette année de la façon ordinaire mais le gouvernement ne nous a remis aucuns fonds aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé.

Le député de Crowfoot pose la question supplémentaire suivante:

Si donc pour une raison ou une autre la Chambre s'ajournait le 30 juin et qu'à la lumière d'autres importantes lois gouvernementales et discussions sur le budget, nous n'adoptions pas le bill C-244 tout simplement parce que le temps ne nous le permet pas et que nous l'adoptons seulement à l'automne, alors le gouvernement se trouverait obligé de payer les 60 millions le 31 juillet? Aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé après le 31 juillet, il devrait remettre 60 millions à la Commission du blé?

M. TRELEAVEN: Je ne sais pas si je puis vous dire quels sont les devoirs du gouvernement à cet égard mais aux termes de la législation actuelle, il est exact que les fonds sont dus à la Commission tant que la loi n'est pas abrogée.

C'est le nœud du problème. La loi sur les réserves provisoires de blé est encore en vigueur. Elle n'a pas été abrogée et ne le sera pas tant que le bill C-244 n'aura pas été adopté.

Il y a une autre citation que j'aimerais consigner au compte rendu et qui est tirée des délibérations du même comité.

M. KORCHINSKI: Donc, si la loi sur les réserves provisoires de blé n'est pas abrogée avant le 31 juillet et que le gouvernement ne puisse la retirer, il lui faut verser le montant parce qu'une loi du Parlement le prévoit et que ce serait indiqué. Est-ce qu'il vous faudrait faire un versement supplémentaire pour couvrir ce montant qui ne serait pas payé en temps normal?

M. EARL: Ce serait la seule façon de procéder. Il nous faudrait faire un autre versement pour ce montant.

C'est là toute la question que nous débattons ce soir— le refus persistant du gouvernement de remplir ses obligations morales et légales prévues dans la loi sur les réserves provisoires de blé. Maintenant, le ministre dit qu'il vaudrait mieux verser 100 millions de dollars et parler de paiements transitoires, plutôt que les 90 millions. Si c'est ce qu'il aimerait faire, pourquoi ne présente-t-il pas une mesure législative ainsi formulée? Nous l'adopterons. Et sans retard pourvu que l'offre soit inconditionnelle, contrairement à celle du bill C-244. Si le versement aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé avait été fait à la Commission canadienne du blé et ultérieurement réparti entre les cultivateurs, il se serait agi d'un supplément de 9½c. ou de 10c. le boisseau qu'auraient touché les cultivateurs pour leurs céréales, et d'une hausse de revenu net pour les producteurs. Voilà ce qui inquiète le cultivateur, ce ne sont pas les grosses ventes de blé et d'orge à prix «après incendie». C'est la question du revenu net réalisé qui touche les céréalistes en plein cœur.

Mais le ministre se propose plutôt d'acheminer le bill C-244 et d'utiliser cette caisse pour «acheter» l'adoption d'une mesure législative équivalant à un programme d'assistance sociale qui stabiliserait simplement le revenu des cultivateurs au niveau de la pauvreté. J'emploie le mot «acheter». Il n'arrive pas souvent qu'on soit acheté avec son propre argent, mais c'est bien ce qui se passe au sujet de la loi sur les réserves provisoires de blé. Je le répète, tout député de l'Ouest du Canada lié au comité de l'agriculture a reçu littéralement des milliers de demandes pour que nous nous opposions à l'adoption de ce bill de stabilisation, puisqu'il ne répond pas au souhait ni au besoin des cultivateurs, et c'est ce que l'opposition essaie de faire. C'est nous qui voulons sauvegarder les intérêts de l'agriculteur et empêcher MM. Olson et Lang de trahir ses intérêts.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement continue d'imposer des mesures de ce genre aux fermiers. Pourquoi déteste-t-il les fermiers? Pourquoi se montre-t-il si dur et si méprisant? Les agriculteurs ne sont pas des sots, et ils savent très bien que l'argent prévu dans la loi sur les réserves provisoires de